

BOURSE NATIONALE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Qui est concerné ?

- Les élèves de SECONDE et PREMIERE non boursiers en 2022/2023.
- Les ressources de votre foyer ne dépassent pas le plafond d'attribution suivant :

Nombre d'enfant(s) à charge fiscale	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

SIMULATEUR : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

QUAND ?

Du **lundi 29 mai au mercredi 05 juillet 2023** inclus (demande en ligne ou via le formulaire de demande de bourse).

Document indispensable au calcul du droit à bourse

L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 est pris considération pour le calcul du droit à bourse 2023-2024. L'enfant pour lequel vous demandez la bourse doit être déclaré sur cet avis d'impôt.

La déclaration 2023 sur les revenus 2022 est indispensable, même si vous n'aviez pas de ressources en 2022.

Comment faire ma demande ?

La demande de bourse peut se faire soit :

- **en ligne**, depuis le portail **Scolarité-Services** (<https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>) avec votre compte **EduConnect et vos identifiants**.
- à l'aide du **formulaire papier**. Le dossier devra être obligatoirement accompagné :

- D'un document mentionnant **vos numéro fiscal et le numéro fiscal de votre concubin(e)** le cas échéant.

- d'un **justificatif en cas de situations particulières** : divorce, décès d'un responsable, tutelle, nouveaux arrivants sur le territoire...

* Les élèves pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (tiers digne de confiance, famille d'accueil) ne peuvent bénéficier d'une bourse.



Si votre enfant doit changer d'académie à la rentrée scolaire 2023, vous ne devez pas formuler de demande lors de cette campagne de printemps. Vous devrez déposer une demande de bourse papier ou dématérialisée dans le lycée d'accueil entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre 2023.

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, la demande de bourse de lycée s'effectue à l'aide du formulaire disponible sur

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>